

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du vendredi 13 janvier 2023 à 20h00.

Date de convocation : 9 janvier 2023.

Date de publication : 28 février 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le treize janvier à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Fabrice THERVILLE et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Sonia BLONDEAU, Sophie DUMONTEL Marie-France AULAS, Virginie THIVENT.

Excusé(es) : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Le premier point concerne l'avenant pour la maîtrise d'œuvre des travaux à la salle des fêtes, et le second point concerne la mise à disposition du radar pédagogique par MBA. L'assemblée donne son accord à l'unanimité des présents sur la modification de l'ordre du jour. Ensuite, il remercie les élus présents aux vœux de la municipalité et souligne l'aide apporté pour le service et le rangement. Il souhaite une bonne année 2023 aux élus.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2022 ;
- MBA : Fonds de concours « aide au développement local » ;
- Travaux salle des fêtes : attribution des marchés pour les lots 4 et 6 ;
- Révision des tarifs de location de la salle des fêtes ;
- Répartition de l'indemnité d'organisation des élections ;
- Avenant n°2 de la maîtrise d'œuvre ;
- Convention de mise à disposition du radar pédagogique par MBA ;
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire propose au Conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret et de désigner Mme Marie France AULAS comme secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

2023/1301/001 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2022.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil municipal s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2023/1301/002 – Demande de fonds de concours pour le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle la délibération n° 2022/1612/083 du 16 décembre 2022 attribuant les marchés pour la rénovation thermique de la salle polyvalente. Il indique que le budget total de cette opération est estimé à 1 130 057.83 € HT soit 1 356 070.40 € TTC. Il mentionne ensuite les différentes demandes de subventions faites auprès de l'Etat, la région, le département et l'agglomération.

Au vu de l'évolution du montant de cette opération, il propose de solliciter une nouvelle demande de subvention à Mâconnais Beaujolais Agglomération au titre du fonds de concours « aide au développement local » 2020/2026.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à :

- Solliciter une nouvelle demande de subvention auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération (fonds de concours aide au développement local) d'un montant de 69 480 € ;
- Signer les demandes de subventions et les pièces du dossier ;
- Signer les conventions afférentes ;
- Signer tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2023/1301/003 – Attribution des marchés publics (lots n° 4 et n°6) de travaux relatifs à la rénovation thermique de la salle polyvalente.

Le Maire rappelle qu'en application de la délibération n° 2021/2701/005 du 27 janvier 2021, le conseil municipal a donné son accord pour le lancement du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente, puis il a validé l'avant-projet définitif en séance par délibération n° 2022/2101/006 du 21 janvier 2022.

Il laisse ensuite la parole à M. Willy BONFY qui présente le rapport d'analyse des offres et rappelle les différentes étapes.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 19 décembre 2022 sur la plateforme klekoon pour les lots :

LOTS	INTITULES	NB D'OFFRES
4	SERRURERIE	2
6	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR	3

M. Willy BONFY donne lecture des offres des candidats, et, en application des critères de choix des offres (valeur technique pour 40%, prix pour 60%), il propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes, qui ont satisfait aux critères de la consultation :

Lots	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
4	METALLERIE TETE SAS	12 584.95 €	15 101.94 €
6	ISORHONE	82 037.20 €	98 444.64 €
TOTAL		94 622.15 €	113 546.58 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à retenir les entreprises citées ci-dessus pour chacun des lots ;
- à signer et à notifier les marchés avec les entreprises retenues ainsi que les ordres de service et tout acte et document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- à signer les demandes de subventions, les pièces du dossier et de solliciter toutes subventions auprès des partenaires publics, au taux maximum mobilisable ;
- rappelle que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2023 à l'article 21318 opération 127.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2023/1301/004 – Révision des tarifs de location des salles communales.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT propose de réviser les tarifs de location des salles communales. Elle indique que les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2017 et qu'il y a un écart important vis-à-vis des

tarifs pratiqués dans les communes voisines. Elle présente aux élus les propositions de nouveaux tarifs basés sur une augmentation de 10% pour les locations et de 20% pour le chauffage :

Après discussion, le Conseil municipal décide de valider les tarifs de location présentés dans le tableau ci-dessous ;

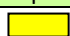
Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

TARIFS DE LOCATION 2023

MANIFESTATIONS	SALLE DES FETES		SALLES 4 cépages, Sur le Fil, La Lie, Montceau, l'Expo		CUISINE	
	Location	Forfait chauffage	Location	Forfait chauffage	Chambre froide	Four Lave Vaisselle
A- Manifestations à caractère municipal, éducatif, sportif, culturel, auditions ;						
Arbre de Noël, rencontres sportives des associations ou des entreprises,						
Réunions associatives : avec entrée gratuite						
Lundi au jeudi	0 €	0 €	0 €	0 €	30 €	110 €
	200 €	50 €	170 €	10 €	30 €	110 €
Week-end	0 €	0 €	0 €	0 €	40 €	120 €
	250 €	50 €	180 €	10 €	40 €	120 €
B - Concerts, théâtre, conférences, thés dansants, réunions avec entrée payante						
Concours de belote, brocante, lotos, assemblées professionnelles, syndicales, politiques						
Lundi au jeudi	70 €	50 €	50 €	10 €	30 €	110 €
	290 €	50 €	180 €	10 €	30 €	110 €
Week-end	100 €	70 €	60 €	10 €	40 €	120 €
	430 €	70 €	200 €	10 €	40 €	120 €
C- Mariage, repas de famille, repas de société, repas dansants, repas des associations, soirée cabaret, réunions et expositions commerciales						
Lundi au jeudi	170 €	50 €			30 €	110 €
	370 €	50 €			30 €	110 €
Week-end	240 €	70 €			40 €	120 €
	560 €	70 €			40 €	120 €
D- EPCI dont la commune fait partie, réunions d'associations locales, politiques en campagnes locales.	0 €	0 €	0 €	0 €	30 €	110 €
	0 €	0 €	0 €	0 €	30 €	110 €
E- Obsèques, évènement familial sur une demi-journée, départ en retraite (sauf repas et fêtes)....	40 €	30 €	30 €	10 €	30 €	110 €
F- Passage d'un car (un groupe)	110 €	30 €				
H- manifestations à caractère éducatif, culturel, professionnel, politique à but lucratif (utilisation ponctuelle sur une demi-journée)			30 €	10 €	30 €	110 €
			50 €	10 €	30 €	110 €

 La Roche Vineuse

 Extérieurs

Jours fériés = tarif week-end.

Caution pour la salle des fêtes 800 €.

Utilisation régulière de la cuisine par un professionnel : 40 €.

Ménage si les locaux ne sont pas rendus propres, facturation des heures de nettoyage au prix horaire de

40 €.

Forfait chauffage appliqué du 1^{er} octobre au 30 avril.

2023/1301/005 – Répartition de l'indemnité d'organisation des élections Présidentielles et Législatives 2022.

En application de l'article L.70 du Code électoral, les dépenses résultant des assemblées électorales tenues dans les communes sont à la charge de l'Etat et elles sont donc remboursées aux communes sous la forme d'une subvention.

Cette subvention est fixée, à chaque tour de scrutin, à 44,73 € par bureau de vote et à 0,10 € par électeur inscrit sur les listes électorales.

Le Maire expose au Conseil municipal que l'Etat a versé à la commune cette participation aux dépenses liées à l'organisation des élections Présidentielles, soit 335.66 €, et à l'organisation des élections Législatives, soit 338.36 €. Ces crédits peuvent être employés pour régler les frais d'organisation en dehors des heures ouvrables.

Considérant que Madame Honorine BONNOT, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, et Madame Florence LOUP, rédacteur ont participé à l'organisation de ces élections en dehors de leurs heures de service, le Maire propose au Conseil municipal de répartir cette somme en fonction de la présence des agents précités lors de la préparation du scrutin et/ou lors du dépouillement des bulletins de vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et les modalités de répartition de ces crédits.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2023/1301/006 – Avenant n°2 de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 30 avril 2021, le Conseil municipal a désigné le groupement de maîtrise d'œuvre pour la rénovation thermique de la salle des fêtes : le cabinet Christophe COUDEYRE et ses co-contractants.

M. Willy BONFY présente un avenant n°2 pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'avenant n° 2 du marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 2 300 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

2023/1301/007 – Convention de mise à disposition de matériel dans le cadre de la prévention de la délinquance routière.

Monsieur le Maire a sollicité la MBA afin de disposer momentanément du radar pédagogique communautaire. Une mise à disposition de ce matériel est proposée par l'intermédiaire d'une convention qui fixe le cadre du prêt du matériel à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition de matériel dans le cadre de la prévention de la délinquance routière, proposée par la MBA.

- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES.

Vente de bois : M. Robert LUQUET présente un courrier concernant une vente de parcelles boisées sur la commune. Il indique que le notaire souhaite savoir si la commune veut exercer son droit de préférence pour acquérir ces parcelles. Après discussion, l'ensemble des élus ne souhaitent pas préempter.

CCAS : M. Robert LUQUET présente les remerciements de M. Loïc COLTEL et Mme Audrey RAVINET pour le bon cadeau naissance.

M. Robert LUQUET fait part d'un don de 1 000 € au CCAS par un citoyen de la commune qui souhaite rester anonyme.

TOUR DE TABLE :

Affouages : M. Dominique JOBARD fait savoir qu'il y a 4 affouagistes cette année. En ce qui concerne les houppiers, les chênes ne sont toujours pas exploités. Lorsque l'entreprise interviendra, les personnes inscrites seront contactées.

Syndicat des eaux de la Petite Grosne : M. Dominique JOBARD annonce que le prix de l'eau va augmenter après le 1^{er} mars. La part fixe sera de 75 €/ an et le prix du mètre cube sera de 1,21 €.

PETR : M. Dominique JOBARD propose aux élus de participer à la prochaine réunion qui aura lieu le 23 janvier à 14h30, sur la présentation des incidences du SCOT. Une réunion publique est programmée le 21 février à 19h00 à Charnay les Macon.

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : M. Dominique JOBARD informe que la LPO a réalisé une visite du bassin de Boissy et du jardin partagé. M. Jean André GUILLERMIN fait savoir qu'un aménagement est prévu avec la pose de nichoirs, et un fauchage raisonné des sites. Il indique que 15 arbres vont être plantés au jardin partagé. Diverses propositions seront faites à l'école, afin de faire participer les enfants.

MBA-Schéma de randonnée : M. Jean André GUILLERMIN a assisté à la réunion sur le schéma de randonnée à Fuissé. MBA va éditer un document avec les parcours de randonnée et va assurer le balisage et le marquage des circuits. Un panneau sera installé vers le parking du cimetière (point de départ de la randonnée sur la commune). M. Dominique JOBARD précise que le démontage du balisage déjà en place est à la charge des communes.

M. Dominique JOBARD demande la participation des élus pour couper des arbres sur le belvédère de la Rochette, en accord avec l'ONF, car ils obstruent la vue. Les membres de la commission forêts se proposent pour aider.

Recensement : Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT rappelle que le recensement commence le 19 janvier. Il y a 4 agents recenseurs affectés à cette tâche. Un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres afin de se recenser en ligne (jusqu'au mardi 24 janvier). Elle indique qu'une permanence sera mise en place les vendredis après-midi en mairie pour aider les personnes à se recenser en ligne.

Pédibus : Mme Sophie DUMONTEL indique qu'elle constate que beaucoup d'enfants vont à l'école à pied. Elle expose le concept du pédibus et propose d'étudier sa mise en place. Ce projet sera travaillé en commission enfance jeunesse.

Nettoyage des quartiers : M. Bernard FAVRE évoque la mise en place du nettoyage des quartiers par les habitants en organisant une journée de nettoyage. M. Robert LUQUET propose que l'initiative de l'organisation vienne des habitants.

DATES :

- Le 21 janvier 2023 à 16h00 : Concert de l'école de musique à Bussières ;
- Le 22 janvier 2023 à 16h00 : Théâtre du don du sang ;
- Le 29 janvier 2023 : Loto du sou des écoles ;
- Le 8 mars 2023 à 18h30 : réunion de bilan à mi-mandat ;
19h30 : réunion de préparation du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Maire à 22h15.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 22 février 2023 à 20h00.